

La polémique sur la Halle de la Charpenterie refait surface

mer, 18/10/2017 - 16:33 | Anthony Gautier



18 ans après, une phrase prononcée par Olivier Carré, en conseil municipal, a incité Jean-Pierre Sueur à remettre -à nouveau - les pendules à l'heure.

DROIT DE RÉPONSE - Le sujet de la Halle de la Charpenterie reste électrique. Et potentiellement polémique. En témoigne la réaction de Jean-Pierre Sueur, sénateur PS du Loiret, qui n'a guère goûté les propos d'Olivier Carré, le maire d'Orléans, prononcés lors du dernier conseil municipal. Alors que les questions liées aujourd'hui à cette Halle ont trait à son occupation commerciale et à l'équilibre financier nécessaire pour l'optimiser, l'actuel maire de la ville a glissé une petite remarque qui n'a pas laissé son prédécesseur indifférent. Loin s'en faut. « *Je regrette vraiment*

que... 18 ans après... Olivier Carré réitère des affirmations contraires à la vérité. Olivier Carré a déclaré que cette halle est « un bâtiment dont les grossistes n'ont pas voulu car ils ne pouvaient pas entrer un camion », rappelle le sénateur dans un communiqué de presse adressé à la rédaction. Pour mieux démontrer ensuite l'inexactitude de cette assertion.

« Il y avait, certes, une porte sur 21 devant laquelle il y avait trois marches »

Or, il y a déjà quelques années, alors que Serge Grouard était aux commandes de l'exécutif municipal, Jean-Pierre Sueur était déjà monté au créneau pour défendre, non pas l'utilité de cette Halle, mais sa conception architecturale. Ce dernier avait même obtenu un droit de réponse dans l'émission *Combien ça coûte*, dont le fer de lance était alors de dénoncer toutes les gabegies publiques en France, puisque Serge Grouard avait été filmé par les caméras de TF1 devant cette fameuse Halle et qu'il disait déjà, dans les grandes lignes, ce qu'a dit, lundi, dans l'hémicycle municipal son successeur. Autrement dit que la Halle n'a pas été bien conçue et qu'il n'est donc pas possible qu'elle remplisse la mission commerciale pour laquelle elle a pourtant été bâtie. « Ce bâtiment a été conçu en lien très étroit avec les usagers des halles et leur président, malheureusement décédé. Les architectes peuvent encore témoigner des nombreux contacts qui ont eu lieu avec ces usagers, maraîchers et détaillants, pour la conception du bâtiment. Le fait que leurs véhicules ne puissent pas accéder au bâtiment est grossièrement inexact. Il y a, dans ce bâtiment, 21 portes au total, dont 20 permettaient l'accès des camionnettes des usagers des halles. Il y avait, certes, une porte sur 21 devant laquelle il y avait trois marches. Cette seule porte n'était pas accessible aux camionnettes, pour cause... Simplement, les architectes l'avaient maintenue pour assurer - à des fins esthétiques - la symétrie entre les deux façades de l'édifice ! », argue Jean-Pierre Sueur dans son communiqué. « La vérité ayant été rétablie, et chacun pouvant constater ce qu'il en est, il est vraiment absurde de réitérer, après tant d'années, des contre-vérités aussi grossières », poursuit, véhément, le sénateur du Loiret.



Les fameux « champignons » qui abritaient le marché. (Photo. DR)

Les Orléanais les plus anciens se souviennent qu'un marché hebdomadaire avait lieu, avant la construction de la Halle, sur la place actuelle de la Loire pas encore pavée, sous des infrastructures vétustes qui faisaient penser à des champignons. Et, durant le temps des travaux de la Halle, le marché s'était déplacé quai du Roi, là où il a désormais élu domicile tous les samedis. Un choix que le sénateur du Loiret a toujours remis en cause estimant que le lieu actuel est bien trop éloigné du cœur historique d'Orléans...

La mairie souhaite racheter la Halle au groupe Casino

Reste qu'au-delà de cette mise au point d'ordre architectural, la Halle de la Charpenterie n'a pas encore trouvé son équilibre commercial comme financier. L'on sait que les loyers prohibitifs demandés par le groupe Casino, propriétaire aujourd'hui des lieux, a entraîné la disparition de la librairie Passion Culture. D'où la volonté émise par la ville de racheter la structure afin de pouvoir y installer les commerces de son choix, et en fixant elle-même le prix des loyers.